

DEMANDE DE SUBVENTION 2019

- FOND INITIATIVES ASSOCIATIVES -

Date limite de dépôt du dossier : **11 novembre 2019**

*Pour la commission C.I.A du mercredi 27 novembre 2019 - de 18h à 20h
- présence obligatoire de l'association -*

Association : _____

Intitulé de l'action : _____

L'association sollicite une subvention d'un montant de :

_____ Euros (maximum 3000€)

Dossier à envoyer à

vie.associative@tremblayenfrance.fr

~~~~~  
Dossier reçu le : \_\_\_\_\_

Instruction à la commission du :  **mercredi 27 novembre 2019**

## PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

**Nom de l'association :** \_\_\_\_\_

**Nombre d'adhérents :** \_\_\_\_\_

**Nom du responsable de l'association :** \_\_\_\_\_

**Objet de l'association :**

---

---

---

---

---

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**CP :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_

**☎ :** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**Courriel :** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**Site web :** \_\_\_\_\_

**Activités de l'association tout au long de l'année :**

---

---

---

---

---

---

---

## PRESENTATION DE L'ACTION

Personne responsable de l'action : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Intitulé de l'action : \_\_\_\_\_

Quartier concerné par l'action : \_\_\_\_\_

### Objectifs de l'action : (à cocher)

Cohésion sociale

Développement économique

Cadre de vie

- Accompagner la réussite éducative
- Soutenir la prévention de la délinquance
- Renforcer les actions de prévention santé
- Favoriser les relations intergénérationnelles
- Permettre l'accès aux droits et ressources

- Accompagner le public dans sa recherche d'emploi
- Favoriser l'acquisition des savoirs de bases
- Favoriser et diversifier la relation entre les demandeurs et les entreprises

- Renforcer les relations entre les différents acteurs
- Mettre en valeur, préserver et développer le cadre de vie
- Améliorer les liaisons entre les îlots et les quartiers

Autres objectifs de l'action :

### A quel(s) besoin(s) répond l'action ?

### Quels partenaires impliqués dans l'action ?

Qui ? :

Comment ? :

### Quelles modalités d'implication du public concerné par l'action ?

## Description de l'action en quelques mots

---

---

---

Contenu de l'action :

*Nombre de séances :*

*Durée des séances :*

Temps total du public en action :

### Public visé

Tranche d'âge :

Homme :

Femme :

Nombre par séance :

Quartier de résidence :

Quelle participation des bénéficiaires ? (financière et/ou à la réalisation)

### Moyens mis en œuvre

Humain :

Matériel :

Financier :

Autres :

**Y-a-t-il une demande de matériel ou d'un local municipal ? (à lister)**

**Utilisation de l'espace public ?**    oui     non

**Date de mise en œuvre (début) :**

**Durée :**

**Outils et indicateurs d'évaluation choisis, au regard des objectifs retenus en page 3 :**

## BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION

| DEPENSES                     | MONTANT | RECETTES                  | MONTANT |
|------------------------------|---------|---------------------------|---------|
| Achats de fournitures        |         | Subvention ASPH- C.I.A    |         |
| Achats de matériels          |         | Commune                   |         |
| Achats alimentaires          |         | EPT Paris Terres d'Envol  |         |
| Assurance                    |         | Département               |         |
| Documentation                |         | Région                    |         |
| Rémunérations intermédiaires |         |                           |         |
| Prestations de services      |         | Bailleurs                 |         |
| Frais d'entrée               |         |                           |         |
| Location                     |         | Participation des usagers |         |
| Transports                   |         | Fonds propres             |         |
| Autres :                     |         | Autres :                  |         |
|                              |         |                           |         |
|                              |         |                           |         |
| <b>TOTAL</b>                 |         | <b>TOTAL</b>              |         |

*Le total des dépenses doit être égal au total des recettes*

Vous pouvez joindre à ce dossier tout document que vous jugerez nécessaire.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

certifie exactes les renseignements mentionnés dans ce dossier de demande d'aide financière. J'atteste avoir pris connaissance de la charte de fonctionnement du Fonds d'Initiatives Associatives et m'engage à :

- Fournir toute pièce demandée
- Fournir le bilan de l'action dans les trois mois suivant la réalisation
- Faire mention du soutien de l'ASPH dans les supports de communication

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature du président :

## CRITERES DE RECEVABILITE DES PROJETS

Pour bénéficier d'un financement, l'association doit être recensée au secteur Vie associative et les projets proposés doivent d'une part, s'inscrire dans les objectifs précités en page 3 et d'autre part, faire apparaître autant que possible un ou plusieurs des axes transversaux suivants :

La lutte contre les discriminations - La jeunesse - La parité hommes / femmes

Par ailleurs, une attention particulière sera apportée par la commission d'attribution des subventions sur les aspects suivants :

- Lien et complémentarité avec les dispositifs et actions municipales
  - Qualité et nature des partenariats
  - Caractère innovant de l'action et d'animation locale ponctuelle
  - Recherche de mixité de genre, d'âge, de quartier, d'origine, de culture ...
  - Qualification des intervenants, référence à un projet pédagogique ou éducatif
  - Adéquation entre les moyens et les objectifs de l'action
  - Définition de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer la réalisation, les résultats et l'impact de l'action.
- Chaque association est limitée à un financement de deux projets maximum par an.
  - Le financement FIA peut participer jusqu'à 80% du budget hors contribution volontaire
  - Le financement FIA est réservé aux activités d'animations locales (pas de séjours)
  - La commission d'attribution, indépendante de la municipalité, pourra s'engager sur le financement du projet **sous réserve** de l'accord de la ville sur la mise à disposition de matériel, de personnel, de structure municipale ou de l'espace public.

### **Le porteur de projet s'engage à :**

- **Présenter personnellement son projet devant la Comité d'Initiatives Associatives lors des commissions d'attribution du mercredi 27 novembre 2019 de 18h à 20h**
- Réaliser son action conformément à ce qu'il a présenté au Comité.

Les porteurs de projets seront toujours incités à autofinancer une partie de leur action. L'éligibilité de l'action à des aides autres que le FIA sera prise en compte lors de l'examen du projet. Les porteurs de projet qui n'auraient pas justifié des dépenses engagées dans le cadre de l'action subventionnée devront rembourser à l'association « SPH » le montant correspondant au premier versement dans un délai maximum de 20 jours francs à compter de la demande formulée par le bureau par tous moyens. Dans le cas où les porteurs des projets n'auraient pas restitué les sommes versées ou n'auront pas remis la fiche d'évaluation du projet, seront exclus des possibilités d'octroi de subventions du FIA.

Chaque porteur de projet s'engage à faire apparaître les mentions « Fonds d'Initiative Associative » et « avec le concours de l'Association SPH » sur tous les documents inhérents à l'action.

Un exemplaire des supports de communication devra être fourni avec le bilan.